



**PROCES-VERBAL D'INSTALLATION  
DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 12 MAI 2026**

Le douze mai deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente,  
Convocation en date du 5 mai deux mille vingt-six.  
Affichage en date du 5 mai deux mille vingt-six.

Les membres du Comité syndical proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 et 22 mars 2026, se sont réunis à la Maison de l'Eau et de la Biodiversité sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**DELEGUES TITULAIRES PRESENTS** : AUBRY Vincent, COURTOIS Cédric, MASSE Claude, BERTHOLLE Thierry, DEL REY SEGOVIA Grégory, JACQUES Benjamin, MAHE François, LIGEIRO Matthieu, LORiot Jérôme, MONSAINGEON Guilhem, COLLIN Eric, JOSEPH Franck, PERRODIN Nathalie, DZIAN Michaël, COQUILLON Yves, BIERRY Pascal, POCARD Faustine, TALLI Amine, ROUSSELET Isabelle, MANIERE Patrick, FEVRE Alain, COTTEL Charlotte, PERROT Norbert, CRIBLIER Chantal, MIGNARD Christian, PUCCINELLI Anita, BAUBY Béatrice, BLANDIN Gérard, CIVETTE-BARDET Isabelle, QUINCEY Nathalie, CHOQUET Alain, MOISSON Julien, LAGNEAU Michel, PICARDAT Richard, MARGUERY Olivier, SKLADANA Eric, JANNIER Jean-Pierre, PETREAU Jean-Michel, PERREAU-CHEMARDIN Alexis, HERNANDEZ Eric, REGNAULT Denis, LEPETIT Christine, KOCHER François, LOUCHARD Jean-Baptiste, SABOURIN Daniel, SAUVAGEOT Dominique, BURET Mickaël, EAP-DUPIN Martine, FRAISIER Daniel, LAVAUT Philippe, NORE Patricia, WELL Vanessa, DUPUIS Didier, SELLE Evelyne, JEGOU Jean-Luc, BRECHAT Geneviève, RENAULT Thierry, SIREUL Joël, LOUIS Hervé, NAUDIN Agnès, BOIS Alain, SADON Catherine, MALOT Kévin, LEQUESNE Philippe, LAUREAU Eric, GARD Tonny, LHOMME Anaïs, ROUSSEAU Pierre, MARIE Alain, SARRAZIN Jean-Marc, REGNAULT François, LACHAUME Pascal, RITTE François, LEGER André, TRIMOREAU Audrey, GOUDEAU Cédric, DUFOUR David, MATHIEU Gilles, PARATRE Yoann, BENO Noëlle (80)

**DELEGUES TITULAIRES ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR** : néant

**DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS AYANT LE DROIT DE VOTE** : CASTELLA Noëlle, ROSA Anne, BARTHELOT Michel, SLANDA Renée, TARDIT Virginie, PEYROT Philippe, GERMAIN Jean-Paul, CHEVILLARD Sandrine, TROULLIER Xavier, HELIOT Pascale, JACQUEY David, MARION Patrick, BORNOT Justine, CORNAUT Michel, PECHON Alain (15)

**DELEGUES TITULAIRES ABSENTS** : GUILLOT-MARCHAL Bertrand, PREVOTAT Rémy, JEANNIN Brian, DELAFOLYE René, ARNOUX Pauline, MASSE Sébastien, THIBAUT Sébastien, CAVEROT Sylvain, RODRIGUES Manuela, LUDI Jacky, PASCAL Thomas, BOUTEILLER Sylvain, MARCHAND Christine, LAIBE Michel, VILLARMET Damien, DAUMAIN Thierry, GRUNEVOLD Emeric, PION Christophe, LANIER Yves, GUENEAU Alain (20)

**DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS N'AYANT PAS LE DROIT DE VOTE** : KESSLER Madeleine, MARTIN Jean-Marc, PAUT Chantal, DESSEREY Gilles, FEVRIER Daniel, VERRIER Francine, QUIGNARD Pascal, SEBILLOTTE Pascal, SIMONOT Nicolas, DOLZ Marie-Dominique, BRESSON Thierry, BRONISZ Christine, GUYOT Didier, SORAND Jacques, DUPAQUIER Viviane, GLAUNIG Joseph, SONDAG Joëlle, VERMEILLE Lucien, BRET Sandrine, FEVRE Jean-François, COTTENCIN Michaël, BOURGEOIS Alain, SEGUIN Bastien, LACHOT Lionel, LACROIX Philippe (25)

**MAIRES NON DELEGUES PRESENTS** : GAILLARDIN Marie-Caroline, MICHELIN Fatima, GUERRIER Françoise (3).

Secrétariat administratif : les services du SESAM  
Secrétaires de séance : COTTEL Charlotte – MALOT Kévin

Délégués en exercice	Délégués <b>DECI</b> ayant droit de vote	Délégués <b>Eau et Assainissement</b> ayant droit de vote	Pouvoirs	Nombre total de votes possibles
<b>100</b>	<b>94</b> à 18h35	<b>94</b> à 18h35		<b>188</b> à 18h35
<b>100</b>	<b>93</b> à 20h15	<b>93</b> à 20h15		<b>186</b> à 20h15
<b>100</b>	<b>92</b> à 20h20	<b>92</b> à 20h20		<b>184</b> à 20h20
<b>100</b>	<b>91</b> à 20h27	<b>91</b> à 20h27		<b>182</b> à 20h27

## **1. Installation des nouveaux membres du Comité syndical**

La séance est ouverte sous la présidence de **Martine EAP-DUPIN, Présidente sortante**, qui, après avoir vérifié que le quorum était atteint, remercie les nouveaux élus de leur présence et les félicite de leur élection et de leur engagement auprès des communes.

Elle dresse les résultats constatés aux procès-verbaux des élections et procède à **l'installation des nouveaux délégués dans leurs fonctions**.

Elle donne la parole à **Frédéric VERRIER**, Directeur général des services, afin de présenter les services et les compétences du SESAM. Elle indique que le diaporama sera communiqué auprès des communes.

*Julien MOISSON, Délégué de la commune de Le Val Larrey, demande des précisions sur la station d'épuration située sur la commune de Le Val Larrey, et couvrant le VVF et les maisons du Hameau.*

*Frédéric VERRIER explique qu'il s'agit d'une station de 400 équivalents habitants, étant précisé qu'il y a 66 logements au VVF et 18 maisons raccordées.*

*Julien MOISSON questionne s'il y a des prélèvements qui sont faits en sortie de station ?*

*Frédéric VERRIER confirme et précise qu'un contrôle est réalisé tous les 2 ans, au mois d'août au moment de la pleine saison.*

*Julien MOISSON s'interroge sur les analyses étant donné que les habitants d'Allerey lui font remarquer une forte odeur au niveau de la station de manière régulière.*

*Frédéric VERRIER explique que l'odeur doit provenir du poste de relèvement qui est situé à l'entrée de la station, et non du rejet. Il propose de se rendre sur place pour le constat.*

*Martine EAP-DUPIN ajoute qu'un schéma directeur assainissement est en cours d'élaboration sur la commune avec des prélèvements.*

*Louise GAUVIN explique que deux mesures vont être réalisées : une avec le bilan 24 heures de la station au cours de l'été, et une autre avec une campagne de durée de débit sur le réseau pendant trois semaines. Le résultat des deux données devrait permettre de poser un constat.*

*Martine EAP-DUPIN informe l'assemblée que le délégataire SUEZ présente à chaque séance une thématique en particulier ou un sujet d'actualité, afin de compléter les explications du SESAM et de mettre en lumière toute la diversité du travail des équipes.*

## **2. Election du Président (sous la présidence du doyen d'âge)**

Après l'installation des nouveaux délégués, **Martine EAP-DUPIN** donne la parole à **Michel LAGNEAU**, Doyen d'âge du Comité, afin d'assurer la présidence de l'assemblée et de faire procéder à l'élection du Président du SESAM.

**Michel LAGNEAU, Président doyen d'âge, invite le comité à procéder à la désignation de 2 secrétaires de séance et de 4 scrutateurs.**

Se proposent et sont proposés :

- **Charlotte COTTEL et Kévin MALOT**, pour assurer les fonctions de secrétaires de séance ;
- **Faustine POCARD, Jean-Baptiste LOUCHARD, Mathieu LIGEIRO et Anaïs LHOMME** (les plus jeunes élus du Comité syndical) pour dépouiller les différents bulletins de vote.

Le Comité désigne **Charlotte COTTEL et Kévin MALOT** comme secrétaires de séance et 4 scrutateurs : **Faustine POCARD, Jean-Baptiste LOUCHARD, Mathieu LIGEIRO et Anaïs LHOMME** pour dépouiller les différents bulletins de vote :

**Pour : 188                      Contre : 00                      Abstention : 00**

**Le Président doyen d'âge** rappelle les dispositions par lesquelles il doit être procédé à cette élection tel que cela est défini par le Code Général des Collectivités Territoriales – Art L 5211-1 et suivants et Art 5711-1 et suivants ;

Puis, **il demande** à l'assemblée s'il y a des candidats pour postuler aux fonctions de Président.

**Martine EAP-DUPIN** présente sa candidature. **Il n'y a pas d'autres candidats.**

La candidate fait part des grandes lignes de son programme :

- Développer les relations et le travail collaboratif avec les autres collectivités et associations ;
- Défendre les intérêts de la Collectivité dans la continuité du mandat passé ;
- Préparer l'avenir du syndicat face aux nouveaux enjeux tels que les changements climatiques.

**Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Les délégués votent à bulletin secret dans les isolements mis à leur disposition.**

*Frédéric VERRIER explique qu'il y a une particularité pour les bulletins de vote qui vont être imprimés. Une commune a désigné des délégués différents de sa commune auprès de sa communauté de communes. En effet, elle est représentée d'un premier délégué ayant droit de vote pour la DECI et Eau et assainissement, un second ayant droit pour la DECI uniquement, et un troisième délégué ayant droit de vote pour l'Eau et l'assainissement uniquement. Par conséquent, chaque délégué disposera de 2 bulletins de vote avec 2 enveloppes distinctes : un vote pour la DECI et un vote pour l'Eau et l'assainissement.*

*Patrick MARION, Délégué pour la commune de Semur-en-Auxois, demande s'il est nécessaire de procéder à un vote à bulletin secret étant donné qu'il y a qu'une seule candidate ?*

*Martine EAP-DUPIN informe que c'est une obligation de voter à bulletin secret pour l'élection du Président. Il faut que chacun s'exprime librement. On verra par la suite.*

Après dépouillement, **Michel LAGNEAU, Président doyen d'âge**, annonce les résultats :

	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour
a) Inscrits	198		
b) Votants	188		
c) Nuls et blancs	14		
d) Exprimés (b-c)	<b>174</b>		
e) Majorité absolue (d/2 + 1)	88		

A obtenu :

Candidat	Voix		
	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour
<b>Martine EAP-DUPIN</b>	<b>174 voix</b>		

**Martine EAP-DUPIN** ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour du scrutin **est élue Présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.**

**Elle remercie** le Doyen d'âge, les secrétaires de séance, les scrutateurs et l'équipe du SESAM pour la bonne tenue des élections.

**Anaïs LHOMME, Déléguée titulaire de la commune de Toutry, quitte la séance à 20h15.**

### **3. Lecture de la Charte de l' élu local**

**Martine EAP-DUPIN**, nouvellement élue Présidente, **fait la lecture de la charte de l' élu local** qui est une obligation réglementaire après son élection.

#### 4. Composition du Bureau : Fixation du nombre de Vice-Présidents et des membres

La **Présidente rappelle** que la composition du Bureau syndical devrait tenir compte d'une représentation ayant différents critères (secteur géographique – représentation des collectivités, etc...).

Elle **propose** que ce mode de fonctionnement et d'organisation qui a toujours donné satisfaction soit reconduit et que le nouveau bureau soit formé ainsi qu'il suit :

**11 membres à savoir :**

<u>Présidente</u>		Budget – Politique territoriale de l'eau et de l'assainissement – Relations avec les financeurs – Gestion des services – Affaires financières et contrats en cours – Administration générale – Représentation auprès d'autres instances.
<u>Vice-Présidents</u>	1	Eau Potable – Défense Extérieure Contre l'Incendie
	2	Assainissement Collectif - Eaux Pluviales
	3	Eau et Agriculture
	4	Adaptation au changement climatique
	5	Assainissement Non Collectif
<u>Membres</u>	6	Relations EPAGE Armançon
	7	Relations SB du Serein
	8	Relations PNR du Morvan
	9	Relations CCM
	10	Relations COPAS

Entendu l'exposé de la Présidente, le **Comité** :

- **Approuve** la proposition qui lui est faite concernant la composition du Bureau avec **la création de 5 postes de Vice-Présidents et 5 postes de membres du Bureau** ;

- **Fixe la composition du bureau** comme proposé par la Présidente.

**Pour : 186                      Contre : 00                      Abstention : 00**

**Gilles MATHIEU, Délégué titulaire de la commune de Villeneuve-sous-Charigny et Nathalie QUINCEY, Déléguée titulaire de la commune de Lantilly quittent la séance à 20h21 et 20h27 respectivement.**

#### 5. Election des Vice-Présidents et des membres du Bureau

La **Présidente invite** ses collègues à procéder à l'élection de ses membres conformément aux dispositions des articles Art L 5211-1 et suivants et Art 5711-1 et suivants du CGCT,

Elle **propose**, dans l'intérêt du SESAM et de ses usagers, que les délégués d'une des plus petites et de la plus grande des communes et les ex Vice-Présidents soient candidats aux fonctions de Vice-Présidents, afin de respecter les représentations géographiques et démographiques, et de bénéficier des savoirs acquis par les anciens Vice-Présidents et membres du Bureau ;

Elle **présente** chaque candidat qu'elle souhaite soumettre au vote de l'assemblée pour composer le Bureau :

<u>Vice-Présidents :</u>	<u>Candidats</u>
1. Eau potable et Défense Extérieure Contre l'Incendie	M. Olivier MARGUERY
2. Assainissement Collectif - Eaux Pluviales	Mme Catherine SADON
3. Eau et Agriculture	M. Vincent AUBRY
4. Adaptation au changement climatique	M. Hervé LOUIS
5. Assainissement Non Collectif	M. Franck JOSEPH

<b>Membres :</b>	<b>Candidats</b>
6. Relations avec l'EPAGE Armançon	M. Michel LAGNEAU
7. Relations avec le Syndicat de Bassin du Serein	M. François REGNAULT
8. Relations avec le PNR du Morvan	M. Alain CHOQUET
9. Relations avec la CC du Montbardois	M. Alain BOIS
10. Relations avec la COPAS	M. Eric SKLADANA

**La Présidente demande** s'il y a d'autres candidatures pour exercer des fonctions au sein du Bureau et sur quel poste : **aucune nouvelle candidature ne s'est manifestée.**

Il est procédé à l'élection des **Vice-Présidents et des membres du bureau par vote dans les conditions réglementaires :**

Après dépouillement, **la Présidente annonce** les résultats suivants :

<b>1er Vice-Président</b>	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour
a) Inscrits	198		
b) Votants	182		
c) Nuls et blanc	-		
d) Exprimés (b-c)	<b>182</b>		
e) Majorité absolue (d/2 + 1)	92		

<b>2ème, 3ème, 4ème et 5ème Vice-Présidents</b>	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour
f) Inscrits	198		
g) Votants	182		
h) Nuls et blanc	-		
i) Exprimés (b-c)	<b>182</b>		
j) Majorité absolue (d/2 + 1)	92		

<b>Membres du bureau</b>	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour
a) Inscrits	198		
b) Votants	182		
c) Nuls et blanc	-		
d) Exprimés (b-c)	<b>182</b>		
e) Majorité absolue (d/2 + 1)	92		

Ont obtenu :

• **Vice-Présidents :**

<b>Candidats</b>	<b><u>Voix</u></b>		
	<b>1<sup>er</sup> tour</b>	<b>2<sup>ème</sup> tour</b>	<b>3<sup>ème</sup> tour</b>
1. M. Olivier MARGUERY	182 voix		
2. Mme Catherine SADON	182 voix		
3. M. Vincent AUBRY	182 voix		
4. M. Hervé LOUIS	182 voix		
5. M. Franck JOSEPH	182 voix		

- **Membres :**

Candidats	Voix		
	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour
6. M. Michel LAGNEAU	182 voix		
7. M. François REGNAULT	182 voix		
8. M. Alain CHOQUET	182 voix		
9. M. Alain BOIS	182 voix		
10. M. Eric SKLADANA	182 voix		

En conséquence, **les élus** ayant été désignés par la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour de scrutin sont **élus membres du Bureau** comme suit :

<b><u>Vice-Présidents :</u></b>	
1. Eau potable et Défense Extérieure Contre l'Incendie	<b>M. Olivier MARGUERY</b>
2. Assainissement Collectif - Eaux Pluviales	<b>Mme Catherine SADON</b>
3. Eau et Agriculture	<b>M. Vincent AUBRY</b>
4. Adaptation au changement climatique	<b>M. Hervé LOUIS</b>
5. Assainissement Non Collectif	<b>M. Franck JOSEPH</b>
<b><u>Membres :</u></b>	
6. Relations avec l'EPAGE Armançon	<b>M. Michel LAGNEAU</b>
7. Relations avec le Syndicat de Bassin du Serein	<b>M. François REGNAULT</b>
8. Relations avec le PNR du Morvan	<b>M. Alain CHOQUET</b>
9. Relations avec la CC du Montbarinois	<b>M. Alain BOIS</b>
10. Relations avec la COPAS	<b>M. Eric SKLADANA</b>

**La Présidente félicite** les Vice-Présidents et membres du bureau nouvellement élus qui **sont immédiatement installés dans leurs fonctions.**

## **6. Délégations d'attributions de fonctions, de signatures et de pouvoir du Comité au Président**

**La Présidente rappelle** les dispositions du CGCT (par analogie à l'article L2122.22) et plus particulièrement l'article 5211-10 concernant les attributions exercées au nom de la collectivité ainsi que la possibilité de déléguer directement à la Présidente, un certain nombre d'attributions dans les conditions exposées à l'article L 5211-9 du CGCT, à l'exception des 7 qui y sont énumérées.

**Elle rappelle** également les dispositions concernant les commandes publiques – passation d'avenants – Loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives.

**Elle ajoute** que les membres du Comité, par commodité administrative, peuvent lui déléguer certaines attributions afin de gérer les affaires urgentes et le suivi courant des dossiers.

**Elle poursuit** qu'il y a lieu d'assurer les meilleures conditions d'administration du SESAM sous le contrôle du Comité syndical,

**Entendu** l'exposé qui lui est fait, **le Comité :**

- **Charge** la Présidente, sous contrôle du Comité Syndical et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le Département, d'exécuter les décisions du Comité dans le cadre de ses attributions exercées au nom du syndicat tel que cela est défini dans les articles L. 5211-9 et 5211-10 du CGCT susvisés,

- **Décide** de confier à la Présidente, pour la durée de son mandat et par délégation, les attributions suivantes :
  - Approbation de toutes les décisions relatives au règlement des dépenses lorsqu'elles sont inscrites au budget ;
  - Prise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des commandes publiques et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
  - Prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
  - Approbation des conventions de maîtrise d'œuvre avec le Syndicat ;
  - Approbation des marchés à procédure adaptées nécessitant une simple consultation et délégation à la Présidente pour signer lesdites commandes publiques ;
  - Approbation et signature des marchés et tout document après avis de la COAP ;
  - Approbation des marchés après décision de la Commission d'Appel d'Offres et délégation à la Présidente pour signer lesdites commandes publiques ;
  - Approbation des avenants aux marchés et autorisations de poursuivre conformément à l'article R. 2194-1 du code de la commande publique ;
  - Désignation des avocats chargés d'assurer la défense du SESAM devant les tribunaux, engager les actions en justice en défense pour le compte du SESAM ;
  - Approbation des dossiers de demandes de subventions et délégation du comité syndical au bureau autorisant la Présidente à demander les subventions ;
  - Contraction des emprunts et lignes de trésorerie prévus dans les budgets du syndicat, ainsi que renégociation, si besoin, des emprunts dans l'intérêt du syndicat ainsi que des contrats d'assurances ;
  - Décisions inhérentes aux opérations d'acquisitions foncières et pour passation de tous actes nécessaires à la réalisation des ouvrages prévus au budget du syndicat ;
  - Décisions inhérentes aux actes administratifs relatifs aux ressources humaines.

**Pour : 182**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

## **7. Election des commissions CAO, COAP, Concession ou DSP et jury de concours**

**La Présidente rappelle** le renouvellement général du Comité Syndical et les dispositions de la Commande publique et les articles L 1411-5 et suivants, L1414-2 et suivants, L2121-22 et suivants, L5211-1 et suivants et L1411-5 et suivants du CGCT ayant trait aux compositions des commissions d'appel d'offres, de jury de concours.

**Elle propose** de constituer, à titre permanent, les Commissions d'Appel d'Offres et d'Ouverture et d'Analyses des Plis, de Concession (anciennement Délégation de Service Public), et de jury de concours en application des dispositions du code de la commande publique (communes de 3500 habitants et plus) qui doit **comprendre la Présidente ou son représentant et cinq membres du comité syndical.**

**Elle précise** également qu'il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection **de suppléants** en nombre égal à celui des titulaires.

**Sur proposition de la Présidente, le Comité :**

- **Décide** de procéder, par vote à main levée, à la désignation des membres auprès de la CAO, de la COAP, de la commission de Concession (anciennement Délégation de Service Public), et de jury de concours ;

- **Désigne** les membres du bureau, chacun ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, auprès de chaque commission comme suit :

### **Commission d'Appel d'offres**

La Présidente ou son représentant : Martine EAP-DUPIN

Membres titulaires					Membres suppléants				
		Voix					Voix		
		1°T	2°T	3°T			1°T	2°T	3°T
1	<i>M. Olivier MARGUERY</i>	<b>182</b>			<i>M. Michel LAGNEAU</i>	<b>182</b>			
2	<i>Mme Catherine SADON</i>	<b>182</b>			<i>M. François REGNAULT</i>	<b>182</b>			
3	<i>M. Vincent AUBRY</i>	<b>182</b>			<i>M. Alain CHOQUET</i>	<b>182</b>			
4	<i>M. Hervé LOUIS</i>	<b>182</b>			<i>M. Alain BOIS</i>	<b>182</b>			
5	<i>M. Franck JOSEPH</i>	<b>182</b>			<i>M. Eric SKLADANA</i>	<b>182</b>			

**Commission d'Ouverture et d'Analyse des Plis :**

La Présidente ou son représentant : Martine EAP-DUPIN

Membres titulaires					Membres suppléants				
		Voix					Voix		
		1°T	2°T	3°T			1°T	2°T	3°T
1	<i>M. Olivier MARGUERY</i>	<b>182</b>			<i>M. Michel LAGNEAU</i>	<b>182</b>			
2	<i>Mme Catherine SADON</i>	<b>182</b>			<i>M. François REGNAULT</i>	<b>182</b>			
3	<i>M. Vincent AUBRY</i>	<b>182</b>			<i>M. Alain CHOQUET</i>	<b>182</b>			
4	<i>M. Hervé LOUIS</i>	<b>182</b>			<i>M. Alain BOIS</i>	<b>182</b>			
5	<i>M. Franck JOSEPH</i>	<b>182</b>			<i>M. Eric SKLADANA</i>	<b>182</b>			

**Commission de Concession (anciennement Délégation de Service Public) :**

La Présidente ou son représentant : Martine EAP-DUPIN

Membres titulaires					Membres suppléants				
		Voix					Voix		
		1°T	2°T	3°T			1°T	2°T	3°T
1	<i>M. Olivier MARGUERY</i>	<b>182</b>			<i>M. Michel LAGNEAU</i>	<b>182</b>			
2	<i>Mme Catherine SADON</i>	<b>182</b>			<i>M. François REGNAULT</i>	<b>182</b>			
3	<i>M. Vincent AUBRY</i>	<b>182</b>			<i>M. Alain CHOQUET</i>	<b>182</b>			
4	<i>M. Hervé LOUIS</i>	<b>182</b>			<i>M. Alain BOIS</i>	<b>182</b>			
5	<i>M. Franck JOSEPH</i>	<b>182</b>			<i>M. Eric SKLADANA</i>	<b>182</b>			

**Commission de jury de concours :**

La Présidente ou son représentant : Martine EAP-DUPIN

Membres titulaires					Membres suppléants				
		Voix				Voix			
		1°T	2°T	3°T		1°T	2°T	3°T	
1	M. Olivier MARGUERY	182			M. Michel LAGNEAU	182			
2	Mme Catherine SADON	182			M. François REGNAULT	182			
3	M. Vincent AUBRY	182			M. Alain CHOQUET	182			
4	M. Hervé LOUIS	182			M. Alain BOIS	182			
5	M. Franck JOSEPH	182			M. Eric SKLADANA	182			

## **8. Désignation des représentants du syndicat auprès des organismes extérieurs**

**Vu** l'adhésion, en 2019, du SESAM à l'Agence Technique Départementale de la Côte d'Or afin de bénéficier de prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et de Maîtrise d'œuvre (MO),

**Vu** l'adhésion du SESAM auprès de la FNCCR,

**Vu** les statuts du Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS),

**Vu** les recommandations de la FNCCR (art L.5211.43 du CGCT), le SESAM a fait acte de candidature lors de l'élection des membres de la Commission départementale de la Coopération Intercommunale, collège des syndicats de communes et mixtes,

**Vu** que le Préfet de l'Yonne, responsable de la procédure du SAGE de l'Armançon, a inclus le SESAM dans la liste des structures de coopérations intercommunales représentées au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin versant de l'Armançon,

**Vu** l'adhésion du SESAM syndicat au SIEGM qui a pour objet, sur son territoire d'intervention, la production d'eau potable par la mobilisation de la ressource en eau issue exclusivement du Barrage de Grosbois-en-Montagne et le transport y afférent,

**La Présidente explique** qu'il y a lieu de procéder à la désignation de nouveaux représentants du SESAM auprès des différents organismes et instances précités suite aux élections.

**Elle sollicite** les délégués volontaires pour représenter chaque organisme et instance.

Se proposent et sont proposés les représentants suivants :

Organismes extérieurs	Nombre	Titulaires	Suppléants
Ingénierie Côte d'Or	2	Olivier MARGUERY	Vincent AUBRY
FNCCR	1	Martine EAP DUPIN	-
CNAS	1	Hervé LOUIS	-
CDCI	1	Patricia NORE	-
CLE Armançon	2	Michel LAGNEAU	Alain CHOQUET
SIEGM	3	Martine EAP DUPIN Olivier MARGUERY Jean-Michel PETREAU	-

**Le Comité syndical désigne** les représentants auprès des différents organismes extérieurs tel que présenté.

**Pour : 182**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

## 9. Indemnités de fonction des élus

**La Présidente rappelle** qu'il appartient au Comité syndical de fixer, à la demande du Président, les indemnités de fonctions versées au Président et aux Vice-Présidents,

**Sur proposition de la Présidente, le Comité syndical :**

- **Décide** et avec effet au 13 mai 2026, de fixer le montant des indemnités mensuelles qui sont allouées à la Présidente et aux Vice-Présidents ayant une délégation pour remplir les fonctions dépendant de leurs compétences, comme suit :

FONCTION	Syndicat mixte fermé (communes et EPCI) Population totale : 20 000 à 49 999 habitants	Taux maximal de l'indice brut terminal 1027
Président	Budget - Politique territoriale de l'eau et de l'assainissement Relations avec les financeurs – Gestion des services – Affaires financières et contrats en cours - Administration générale – Représentation auprès d'autres instances	25.59 %
1 <sup>er</sup> Vice-Président	Eau potable et Défense Extérieure Contre l'Incendie	10.24 %
2 <sup>e</sup> Vice-Président	Assainissement Collectif - Eaux Pluviales	10.24 %
3 <sup>e</sup> Vice-Président	Eau et Agriculture	10.24 %
4 <sup>e</sup> Vice-Président	Adaptation au changement climatique	10.24 %
5 <sup>e</sup> Vice-Président	Assainissement Non Collectif	10.24

**Pour : 182**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

## 10. Communications diverses

**La Présidente informe** que le prochain Comité syndical se réunira le 2 juillet prochain avec un ordre du jour dense. Elle donne un aperçu des sujets qui seront traités : les travaux en cours, le règlement intérieur, un point budgétaire, la présentation des Rapports Annuels 2025 du Délégué (R.A.D.) et des Rapports relatifs au Prix et à la Qualité du Service Public 2025 (R.P.Q.S.), et toutes les questions que l'assemblée souhaite aborder.

**Elle indique** également qu'une réunion de présentation des services et des compétences du SESAM se tiendra ce lundi 18 mai prochain à 14 heures à destination des secrétaires de mairie et des élus. L'équipe mettra à disposition toutes les informations souhaitées.

**La Présidente conclut** en remerciant les élus de leur présence et propose de partager un moment de convivialité autour du verre de l'amitié.

**La séance est levée à 20h53.**

Pour extrait conforme



La Présidente,  
Martine EAP-DUPIN